



Obligation alimentaire/hébergement adulte + de 50 ans

Par **Sandrine38**, le **14/02/2016** à **21:10**

Bonsoir à tous,

Mon frère âgé de plus de 50 ans n'a pas travaillé depuis au moins 20 ans. Il vit d'aides sociales. Idem pour sa femme.

Ce jour, sa femme l'a fichu dehors et il se retrouve à la rue.

Ils vivent en Normandie et s'engagent donc sur une procédure de divorce.

Nos parents se sont installés en Rhone-Alpes (à proximité de chez moi) il y a quelques années. Depuis notre père est décédé.

Notre mère (77 ans), cumule sa retraite et la pension de réversion de notre père, soit 2000 euros/mois, ce qui constitue une somme sympa, mais une fois défalqué son loyer, charges locatives, assurances etc.... Il ne lui reste tout de même pas grand chose.

Mon frère peut-il exagérer qu'elle lui verse une pension, peut-il exiger qu'elle l'héberge alors qu'il est sale et fainéant ? alors qu'il ne lui téléphone que pour lui demander de l'argent et ne s'occupe et ne se préoccupe JAMAIS d'elle ?

Merci de vos retours, je veux absolument protéger ma maman !